



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1090) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE LOUDIÈRES A
L'ASSOCIATION «DES NOTES ET DES PAS»**

**DÉCISION N° DM-25-335
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Des notes et des pas » représentée par sa présidente Madame Izabela BAUER-CONFRERE, dont le siège est situé chez Madame Anne Lamatelle-Meyer, 40 rue Joseph Gaillard 94300 VINCENNES, d'organiser en alternance deux ateliers de « Sensibilisation à la pédagogie Dalcroze », dans la salle Loudières, les 30 septembre, 7 et 14 octobre, 4 et 18 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2025, et les 13, 20 et 27 janvier, 3 et 10 février, 10, 17, 24 et 31 mars, 7 et 14 avril et 5 mai 2026 de 13h45 à 15h45 et le 18 novembre 2025 de 11h30 à 13h30 et le 5 mai 2026 de 10h15 à 12h15 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Des notes et des pas » représentée par sa présidente Madame Izabela BAUER-CONFRERE, dont le siège est situé chez Madame Anne Lamatelle-Meyer, 40 rue Joseph Gaillard 94300 VINCENNES, une convention de location de salle afin d'organiser en alternance deux ateliers de « Sensibilisation à la pédagogie Dalcroze », dans la salle Loudières, les 30 septembre, 7 et 14 octobre, 4 et 18 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2025, et les 13, 20 et 27 janvier, 3 et 10 février, 10, 17, 24 et 31 mars, 7 et 14 avril et 5 mai 2026 de 13h45 à 15h45 et le 18 novembre 2025 de 11h30 à 13h30 et le 5 mai 2026 de 10h15 à 12h15.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251010-lmc1H13560H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2025
Date de Publication : 10/10/2025